

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 4 avril 2025</b>	<b>N° 2025-181</b>

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1105649-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	<b>Conseil du 4 avril 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<b>N° 2025-181</b>

**Opération d'intérêt métropolitain Arc Rive droite - Cité de la construction durable -  
Subvention de fonctionnement à l'association Woodrise Vallée - Décision  
-Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Issu d'une dynamique soutenue par Bordeaux Métropole et Euratlantique depuis 2014 en faveur de la décarbonation du BTP et de la construction bois, le projet WoodRise vallée répond à un besoin exprimé par les acteurs de la construction bois : poursuivre la structuration de leur écosystème, en lui permettant de se regrouper, de s'animer et d'accélérer son développement, avec une attention particulière pour les artisans.

Servant à la fois les objectifs de la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle Aquitaine, du Plan Climat Air Energie Territorial, de la Feuille de route du développement économique de Bordeaux Métropole, et de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc Rive droite, le projet WoodRise vallée s'implante sur le secteur de la Blancherie à Artigues, sur un foncier de 9 hectares dont 6ha de terrain à bâtir, 4500 m<sup>2</sup> bâtis, et 2,5ha d'espace boisé classé, le tout appartenant à Bordeaux Métropole qui en conserve la pleine gestion.

Outre l'aspect foncier et immobilier, l'enjeu du projet est de garantir sa cohérence thématique sur la durée, et son ambition de démonstrateur d'innovation. Pour cela le projet vient d'être structuré grâce à la création de l'association « WoodRise vallée » dédiée à la coordination de l'ensemble du projet, à la formalisation de l'adhésion des acteurs de l'écosystème, à l'animation de cet écosystème, et d'autre part à la captation de cofinancements extérieurs.

Objet de l'association

Co-fondée par Bordeaux Métropole, la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, l'établissement public d'aménagement Euratlantique, l'institut technologique FCBA, et Odeys, le cluster régional Nouvelle Aquitaine construction et aménagement durable, l'association travaille sur trois axes principaux : la production, la formation et la recherche-développement.

Pour cela elle anime l'écosystème de la filière forêt-bois, créant les conditions d'échange, de partage et de diffusion des connaissances et d'expériences dans l'objectif de promouvoir la filière de la construction Bas Carbone et favoriser les innovations. Elle gèrera les services mutualisés et les espaces dédiés aux entreprises implantées sur le site (conciergerie...), répondra à des appels à projets et aidera ses membres à répondre à des appels à projets, préparera les décisions de Bordeaux Métropole, en émettant un avis consultatif sur le développement d'outils permettant l'exécution du projet de la « WoodRise Vallée », et sur le choix des acteurs économiques candidats à une implantation sur le site.

Budget de fonctionnement

Commençant son fonctionnement budgétaire au 7 février 2025, l'association prévoit, à moyen terme, deux temps :

- Une phase d'amorçage sur une durée de trois ans correspondant à l'installation progressive des premiers occupants et à l'éclosion d'une plateforme digitale Construction 4.0, outil mutualisé pour l'ensemble de l'écosystème WoodRise ;
- Un fonctionnement nominal, en autonomie financière.

NB : l'association n'a pas vocation à gérer les flux financiers liés au foncier et à l'immobilier du site WoodRise vallée. Les flux relatifs à l'implantation d'entreprises sur le site seront gérés directement par Bordeaux Métropole.

L'association versera un loyer à Bordeaux Métropole.

### Amorçage

Il vous est proposé que pendant les 3 premières années d'amorçage, Bordeaux Métropole (au travers du budget de l'OIM Arc Rive droite) attribue une subvention de fonctionnement annuelle de 66.500€ à l'association (sous réserve d'un vote en ce sens du Conseil métropolitain pour chaque exercice budgétaire).

Les 4 autres membres co-fondateurs verseront une cotisation spéciale de 5000€ chacun (20.000€ en tout) la première année, puis une cotisation simple les autres années.

Le Conseil régional est sollicité pour un co-financement de l'association.**Fonctionnement nominal**

A la suite des 3 années d'amorçage, l'association Woodrise Vallée devrait, grâce à son offre de services et aux cotisations des membres, atteindre une autonomie financière.

En effet, l'Association développera l'offre de services de la plateforme technologique 4.0, noyau majeur du projet Woodrise Vallée. Cependant, le développement de l'activité de prestations de services de la plateforme technologique 4.0 pourra amener, à terme, à la création d'une structure juridique adaptée, société coopérative d'intérêt collectif par exemple.

Les 2 axes de prestations de services à l'attention des acteurs de la construction bois et plus largement de la construction durable sont les suivants :

- Plateau de formation virtuel des métiers de la construction

Ce méta-simulateur unique en Europe, pourrait adresser tous les domaines d'activité identifiés et planifiés sur le territoire de la rive droite, à savoir, les métiers de la construction et plus particulièrement la construction durable, et l'écoconstruction bois. Un chantier bois virtuel accueillant jusqu'à 16 apprenants en simultané sur des métiers différents.

- Plateau de démonstration des technologies innovantes de la construction 4.0.

Un centre ressources et services pour la démonstration, le développement et l'expérimentation des technologies disruptives qui vont modifier les pratiques de fabrication du bâtiment. Une plateforme digitale construction 4.0 en mode service pour tout le cycle de vie d'un bâtiment depuis la conception jusqu'à la maintenance (fonction d'animation, de recherche et d'expérimentation).

Budget Prévisionnel			
	2025	2026	2027
Dépenses	93 500 €	145 500 €	180 500 €
Recettes	93 500 €	145 500 €	180 500 €
<b>RESULTAT affecté au fonds de réserve</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### Plateforme digitale Construction 4.0

L'association Woodrise Vallée envisage de coordonner la création de la plateforme digitale Construction 4.0, dans le cadre d'un Appel à projet Européen (HORIZONS).

Une partie des investissements réalisés par Bordeaux Métropole pour la rénovation du bâtiment existant sur le site WoodRise vallée sera valorisée comme apport au projet de plateforme digitale. Des financements de l'ADEME, voire d'autres services de l'État, du Conseil régional, et d'entreprises privées pourraient être mobilisés.

Dès que la plateforme digitale sera opérationnelle et générera un flux financier permettant son autonomie, sa gouvernance sortira de l'association WoodRise vallée, et prendra un statut adapté au but lucratif qui sera le sien.

### Calendrier envisagé

- Lancement par Bordeaux Métropole d'un Appel à candidature pour une première

phase d'implantation d'acteurs économiques dans les bureaux actuellement opérationnels du site WoodRise vallée : premier trimestre 2025 ;

- Premières prestations de services de l'association WoodRise vallée : 2ème semestre 2025 ;
- Candidature de l'association WoodRise vallée à des appels à projet nationaux et européens : 2025/2026 ;
- Implantation des premiers acteurs économiques sur le site WoodRise vallée : 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ;
- Travaux de rénovation et d'aménagement intérieur d'une partie du bâtiment existant, par Bordeaux Métropole : 2025 – 2028 ;
- Commercialisation des terrains à bâtir, coordonnée par Bordeaux Métropole : 2ème semestre 2025.

La présentation du programme d'actions 2025 de l'association, et de son budget prévisionnel 2025, est détaillée dans la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

**VU** le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole éponyme « Bordeaux Métropole »,

**VU** le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

**VU** la délibération 2024-681 du Conseil métropolitain du 6 décembre 2024 approuvant la co-fondation de l'association Woodrise Vallée par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2024-724 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025-ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT,

**VU** la demande de subvention de fonctionnement déposée par l'Association WoodRise vallée le 17 février 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le soutien à l'amorçage de l'association Woodrise Vallée concourra à dynamiser la filière construction bois / ameublement et à accélérer la transition environnementale du secteur de la construction durable sur le territoire de Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Woodrise de 66.500€ pour l'exercice budgétaire 2025,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de subvention avec l'association, ci-annexée, et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, Article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur BOBET, Monsieur RUBIO

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------